

Appel à candidature pour la mise en œuvre du Chantier Projet Educatif Territorial

« En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir »

Cahier des charges

L'objet du chantier :

« En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir » ; l'objet du chantier est formulé comme une conviction forte. C'est en effet, en développant l'implication, la participation des familles dans un processus d'action-recherche-formation et en particulier celle des familles pauvres, que nous améliorerons ensemble la situation des enfants ou des jeunes sur un territoire.

Comment créer les conditions pour permettre aux familles et avec elles de conquérir un pouvoir d'agir dans l'action éducative au local, pour leurs enfants et pour tous les enfants ? C'est l'objet du présent appel national à candidatures qui permettra de sélectionner 10 territoires qui expérimenteront des pratiques innovantes répondant à cet objectif.

Le chantier sera mené sur 4 ans, pour être en mesure de mesurer l'impact effectif des expérimentations sur les territoires.

Fiche projet : <http://www.irdsu.net/IMG/pdf/PET_ATD_fiche_projet-140109.pdf>

Les partenaires du chantier

En 2006, l'Inter-Réseau des professionnels du Développement Social Urbain (IRDSU) lançait un chantier sur l'éducation et les territoires de la politique de la ville.

La question de la place et le rôle des familles pauvres et populaires dans l'école et le système éducatif s'est imposée comme centrale et paradoxalement peu traitée. Il fallait, pour dégager un point de vue de principe et d'action, échanger avec d'autres réseaux.

Dans ce cadre, rencontrer ATD Quart Monde a semblé incontournable, en raison de son expérience de croisement des savoirs et des pratiques, laquelle est fondatrice d'un autre "regard" à porter sur la pauvreté.

Ce chantier a ensuite été alimenté par diverses rencontres.

Le colloque organisé à Lyon, en mai 2007, à l'initiative de l'IRDSU et en partenariat avec ATD Quart Monde, sur ce thème a été une étape dans ce compagnonnage pour contribuer à l'évolution des pratiques professionnelles avec les familles en situation de pauvreté en prenant en compte leur rapport à l'éducation, la réflexion qu'elles en tirent, et l'évolution nécessaire du système éducatif.

Enfin, différents partenaires ont rejoint l'IRDSU depuis et souhaitent apporter leur concours au projet : l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP), l'Association Fondation des Etudiants pour la Ville (AFEV), l'Association Nationale des Acteurs de la Réussite Educative (ANARE), l'association des maires Ville et Banlieue de France, les Centres d'Entraînement au Méthodes d'Education Active (CEMEA), la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE), la Fédération Nationale des Centres Sociaux, les Francas, la fédération des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP), l'association Promotion des Initiatives Sociales en Milieux Educatifs (PRISME), le Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE), l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANCLI).

Les convictions des partenaires

Les parents sont tous capables de participer à la construction d'un projet éducatif de territoire (et ça marche ! contrairement au discours dominant). Ils sont partie prenante des actions à destination de leurs enfants, mais plus encore, ils peuvent réfléchir avec d'autres et co-construire les dispositifs.

Toutes les familles veulent et peuvent être considérées comme des « acteurs » dans le respect des spécificités de chacun (familles, bénévoles, professionnels) en recherchant les complémentarités nécessaires à la coéducation dont enfants et jeunes sont aussi partie prenante.

L'efficacité même de l'action sera dépendante de la diversité des rencontres et des familles impliquées. Mais, impliquer les familles en situation de pauvreté pauvres supposera de réfléchir aux formes d'accompagnement pour qu'elles puissent élaborer et croiser leurs apports spécifiques avec ceux des autres partenaires.

Nous défendons une posture de co-qualification par la réciprocité des savoirs : qualifier tous les acteurs en associant toutes les composantes pour mettre en vie l'éducation partagée. Cette conviction rejoint celles portées par l'éducation populaire et le développement social local.

Nous militons enfin, en faveur de l'inscription des questions éducatives dans des espaces collectifs permettant la rencontre, le débat, de toutes les familles dont les plus pauvres.

Les attendus du chantier

- Impulser une dynamique partenariale permettant d'élaborer et de mettre en œuvre des projets éducatifs sur les territoires locaux considérant les familles comme co-acteurs et co-rechercheurs, en particulier les familles pauvres en situation de pauvreté.
- Contribuer à la reconnaissance et la prise en compte de la réflexion, de l'expérience des familles, du croisement des savoirs, dans l'élaboration des politiques publiques.
- Contribuer à la prise en compte des enfants et de leurs potentialités dans une optique de promotion individuelle et collective.
- Co-construire de nouveaux savoirs, savoir-être, savoir-penser et savoir-faire avec les professionnels, salariés ou bénévoles, et les familles.
- Capitaliser les acquis et organiser les transferts d'expériences dans un objectif de pérennisation. Ceci se traduira notamment par la production, la diffusion et la promotion au travers de réseaux de référentiels d'intervention partagés (bénévoles et professionnels)

Les attendus à l'égard des sites candidats

Les sites retenus devront impulser, sur un temps long, un projet associant l'ensemble des acteurs éducatifs, au premier rang desquels les familles (parents / enfants) et amenant à faire évoluer les pratiques et à favoriser la participation effective des familles dans les démarches éducatives.

Dans ce cadre, ils devront s'engager à :

3

Sur le plan partenarial

- Faire reconnaître politiquement le projet par l'instance locale compétente (ville, agglomération...), dans une démarche de construction ou de développement d'un projet éducatif territorial.
- Rechercher tout au long du projet, les partenariats institutionnels pertinents localement (Etat, Education nationale, Conseil Général, CAF, mouvements d'éducation populaire, délégation régionale du CNFPT...) et trouver les ressources du projet.
- Mobiliser et animer le réseau des acteurs éducatifs locaux concernés (politiques, professionnels, familles, bénévoles et associatifs)

Sur le plan du public

Créer dès que possible les conditions de mobilisation des familles (parents, enfants) effective dans l'action-formation locale, en particulier les plus éloignées des ressources éducatives, selon des modalités spécifiques en référence à l'esprit du projet « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir » et l'inscrire dans la durée.

Sur le plan de la démarche.

S'inscrire dans une démarche d'action-recherche-formation, avec l'appui des partenaires de la plateforme nationale, en référence au projet national « En associant leurs parents, tous les enfants peuvent réussir ».

Dans ce cadre, participer aux regroupements nationaux organisés par le projet (3 par an) dans une configuration souhaitée « élus/professionnels/bénévoles » et entrer dans les dispositifs de co-tutorat inter-sites.

Sur le plan de la communication

Avoir le souci de capitaliser et de communiquer par écrit sur son projet (notamment via la tenue d'un carnet de terrain) et s'inscrire dans la démarche d'accompagnement animée par les partenaires de la plateforme nationale, dans une optique de qualification des pratiques et de mutualisation des apports pour notamment « polliniser » les apports de l'action-recherche-formation auprès de leurs partenaires (transmettre les acquis de la démarche partout où ils le pourront).

Pour soutenir les sites candidats, les partenaires nationaux du chantier s'engagent à :

Au niveau du pilotage de la démarche

- Se coordonner en plateforme partenariale pour conduire l'action-recherche-formation dans la durée et garantir ses finalités, ses résultats et son éthique.

- Garantir les finalités, les résultats et l'éthique de la démarche

Au niveau des financements

- Mobiliser et garantir dans la durée le budget dédié au projet (DIV, ACSE...) et les ressources humaines dédiées des partenaires et de leur réseau.

Au niveau du soutien et de l'appui aux sites retenus pour mener à bien leur projet

- Aider les territoires à mener au mieux, leur action-recherche-formation en organisant une fonction ressource pour les acteurs locaux (soutien technique, animation des échanges, accès aux personnes ressources pour l'accompagnement, supervision, ingénierie et aide au montage de journées d'action-formation, aide à mobiliser des ressources financières, organiser le tutorat intersites, mobiliser leur réseau, ...)
- Contribuer à développer les compétences et les capacités des acteurs locaux autour des finalités du projet dans lequel les partenaires engageront leurs réseaux locaux.

Au niveau de la capitalisation des apports au sein des sites, entre les sites et plus largement

- Concevoir et mettre en œuvre la communication, la capitalisation et la pollinisation des connaissances capitalisées au cœur de la démarche : « Comment travailler avec les familles ? »
- Organiser et animer les regroupements physiques et les outils collaboratifs entre les sites participants (SVP ressources, site internet, listes, blogs...). En particulier, l'IRDSU mettra à disposition ses outils collaboratifs, ses deux chargés de développement, et ses bénévoles (bureau et groupe projet).
- Organiser des étapes intermédiaires et claires qui motivent, l'essaimage -dimension forte- et le croisement avec les autres réseaux.
- Interpeller et alimenter les institutions nationales des enseignements tirés du projet. Faire savoir et connaître les réalisations et les résultats du chantier : communication, publication...

Déroulement et modalités pratiques de l'appel à projets

Un jury sera mis en place pour sélectionner les projets proposés. Il rassemblera les acteurs de la plateforme nationale.

Les candidats

Peuvent candidater au présent appel à projets :

- les collectivités territoriales
- les DOM - TOM
- les associations loi 1901
- un ensemble d'acteurs locaux regroupés en réseau, avec une structure porteuse (collectivité territoriale ou association)

Les critères de sélection des projets

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- la motivation du candidat
- le public visé
- le territoire d'intervention (urbain / rural) sachant qu'une priorité sera donnée à l'urbain
- la cohérence du projet c'est-à-dire la pertinence de la démarche proposée au regard du diagnostic initial et des objectifs visés, notamment sur le plan de la mobilisation et de l'implication des familles.
- l'engagement du politique
- les partenaires éducatifs mobilisés ou visés au cours de la démarche

La procédure de transmission des projets

Les projets feront l'objet d'une transmission à l'IRDSU pour le 15 septembre 2009 (minuit) selon deux modes obligatoires :

- par voie postale : **IRDSU 3 place du bon pasteur 44000 NANTES**
- sous forme électronique : **marc.valette@irdsu.net**

Le « dossier de candidature » formalisera le projet proposé par chaque territoire. Il devra ainsi préciser :

Si le projet est encore en cours de réflexion

- l'objectif général visé

Si le projet est déjà formalisé

- les objectifs visés et les résultats attendus
- le budget prévisionnel sur la première année

Pour tous les projets

- une note d'intention, précisant notamment les convictions autour du projet
- l'histoire du projet, son contexte, les éléments de diagnostic
- le territoire envisagé comme support du projet
- les principes et méthodes selon lesquels sera organisée l'implication des familles
- l'engagement politique du territoire
- le partenariat projeté
- les expériences éventuelles mises en œuvre jusqu'à présent par le candidat sur la thématique : difficultés, freins, obstacles, moteurs, dynamiques, ...

Rappel du calendrier

- fin-mai 2009 : lancement de l'appel à projets
- 15 septembre 2009 : clôture de la réception des dossiers

- du 16 septembre au 16 octobre : examen des dossiers
- fin octobre 2009 : communication sur les dossiers sélectionnés
- fin 2009 : premier regroupement national des candidats retenus

Contacts

IRDSU

Laurent Dauty/ ldauty.modus@wanadoo.fr <02 33 96 60 32>
 Loïc Frenay <mailto:loic.frenay@brest-metropole-oceane.fr> <02 98 34 67 12>
 Nolwenn Leray/ nolwenn.le-ray@cg77.fr < 01 64 14 70 89>
 Marc Valette marc.valette@irdsu.net <02 40 89 10 18>

ATD QUART MONDE

Bruno Masurel bruno.masurel@atd-quartmonde.org <02 99 38 75 73>
 Benoît Hooge benoit.hooge@club-internet.fr <02.99.36.10.33>

CONTACT des PARTENAIRES

ACSE :

Fabienne Chambry fabienne.chambry@lacse.fr <01 40 02 73 75>

CNFPT :

Laurent Sochard <mailto:laurent.sochard@cnfpt.fr>

Fédération des centres sociaux:

Pascal Aubert aubert.pas@wanadoo.fr <06 61 07 37 76>

CEMEA :

Laurent Cattelle laurent.cattelle@cemea.asso.fr <01 53 26 24 65>

AFEV :

Eunice Mangado-Lunetta eunice.mangado@afev.org <01 40 36 87 01>

PRISME :

Martine Fourier prisme.asso@wanadoo.fr <01 64 33 34 46><06 12 02 17 67>

Ville et Banlieue :

Bernard Bensoussan bbensoussan@wanadoo.fr <01 47 00 27 00>

FCPE :

Cécile Blanchard cblanchard@fcpe.asso.fr <01 43 57 16 16>

PEP :

Carole Etienne c.etienne@lespep.org <01 41 78 92 74>

FRANCAS :

Sabine Lavoipierre slavoipierre@francas.asso.fr <01 44 64 21 25>

ACEPP :

Emmanuelle Murcier emmanuelle.murcier@acepp.asso.fr <01 44 73 85 20>

RESEAU FRANCAIS DES VILLES EDUCATRICES :

Gwenaële Hamon mkimfoko@ville-rennes.fr <02 23 62 13 12>

ANNEXE

Questions/réponses pour clarifier les contours de la démarche et vous aider à candidater

Concernant l'intérêt à candidater

Les sites retenus :

- seront mis en réseau avec l'ensemble des sites retenus et les acteurs de la plateforme nationale
- bénéficieront de la formation au croisement des savoirs animée par ATD Quart Monde
- s'inscriront dans une démarche d'action-recherche. Dans ce cadre, ils bénéficieront d'un accompagnement et d'un appui méthodologique fort.

Concernant les sites retenus

Le présent appel à candidature s'adresse exclusivement à 10 sites car il s'agit d'une démarche expérimentale. Il nous appartient en effet de mettre en adéquation moyens et ambitions.

Malgré tout, nous définissons un cadre permettant aux sites non retenus ou aux sites intéressés mais sans avoir candidaté de suivre la démarche (outils collaboratifs permettant notamment d'accéder à une liste dédiée au projet, séminaire annuel, coordonnées des sites retenus, ...).

Dans ce cadre, nous invitons dès à présent, les structures, réseaux, associations, ... intéressés par la démarche mais ne pouvant ou ne souhaitant pas déposer un projet au titre du présent appel à nous faire part de leur intérêt à l'égard de la démarche. Cette manifestation d'intérêt pourra prendre la forme d'une lettre, d'un message sur le site de l'IRDSU, d'un contact téléphonique auprès d'un des partenaires de la plateforme nationale.

Concernant le temps long du chantier

La durée du chantier est fixée à 5 ans pour permettre au projet d'atteindre effectivement les objectifs fixés et ainsi, donner à voir les résultats effectifs.

Cette durée explique la mise en place par les partenaires de la plateforme nationale d'une démarche d'accompagnement, de mise en réseau et de qualification des pratiques.

Cette démarche d'accompagnement est en cours de construction.

Concernant la démarche d'action-recherche

Il s'agit, avec l'appui de l'ENACT d'Angers et d'universitaires et à l'aide d'une méthodologie spécifique, de s'inscrire dans une démarche de recherche et de capitalisation permanente tout au long de l'avancée des projets locaux.

Concernant le financement du chantier

Le présent appel à candidature ne donnera pas lieu à attribution de subvention spécifique pour mettre en oeuvre les projets au niveau local.

Si besoin est, les partenaires de la plateforme nationale pourront aider les sites à identifier les sources possibles de financement (ex : financements ACSE, fondation de France, actions de formation montées par les délégations locales du CNFPT,...).

Toutefois, les sites retenus bénéficieront d'un important appui méthodologique permettant de qualifier leurs pratiques, d'analyser les effets sur leur territoire et de capitaliser leurs résultats, dans une optique de croisement avec les autres sites retenus et les sites extérieurs mais intéressés.

Concrètement, les sites retenus participeront aux regroupements nationaux et bénéficieront de l'accompagnement méthodologique, ainsi que de l'aide à la conception et à la réalisation des outils de communication et de capitalisation.

Concernant le public visé : prioritairement, les familles pauvres

Le projet entend favoriser et promouvoir la participation des familles, des parents, en particulier les plus pauvres, (mais sans exclusive) à la réussite éducative (au sens large) de leurs enfants.

Notre but n'est pas évidemment pas de stigmatiser des populations qui se sentent déjà largement sous « le regard des autres », ce qui les fait suffisamment souffrir.

Nous pensons que les 2 critères mentionnés ci-dessous sont déterminants pour notre projet :

- Associer les parents dont les enfants sont en situation difficile, en souffrance, en échec du fait de la reproduction sociale.
- Associer les parents qui ne participent pas facilement, ceux qui sont les plus éloignés face à l'offre éducative qui est proposée dans le site.

Le projet vise bien à associer en priorité les parents les plus éloignés de la culture scolaire, ceux qu'il est plus difficile d'impliquer dans les projets menés par les acteurs éducatifs des territoires.

Mais il vise aussi à impliquer autant que possible les parents de tous milieux sociaux qui voudront bien s'y associer car il s'agit de travailler à la réussite de tous les enfants.

En terme de temporalité, association des parents et des familles ne constitue pas une condition de départ mais elle doit être reconnue par les candidats comme un engagement à rechercher, à la fois dans une visée individuelle (qui sont les familles les plus à l'écart ?), collective et politique (action participative et citoyenne : comment ne pas renforcer l'exclusion et créer les conditions d'une dynamique collective de renforcement des capacités des habitants sur le territoire ?)

Enfin, en terme de périmètre, si le projet suppose une mise en œuvre à une échelle humaine, raisonnable et réaliste, il ne vise toutefois pas à la prise en compte exhaustive de tous les parents ni de tous les enfants, mais à une implication représentative, significative, pour un lieu donné.

Concernant les partenaires à associer

De façon générale

Pour être retenu, les sites candidats devront s'efforcer d'associer plusieurs partenaires éducatifs de leur territoire, de façon à ce que le projet soit vraiment porté par un réseau significatif d'acteurs éducatifs à l'échelle du quartier ou de la ville...

Il s'agit en effet de mener une action collective, en réseau, pour s'appuyer sur toutes ses ressources, celles des parents, de l'école et de la collectivité en tant que garant d'une fonction éducative légale mais également de tous les partenaires éducatifs du territoire tels que les centres sociaux, l'AFEV, ATD Quart Monde, ACEPP, les associations de soutien scolaire, les associations de parents d'élèves, les centres de loisirs, les accueils jeunes, les ludothèques, les mouvements pédagogiques (ICEM, GFEN, ..), REAAP, les acteurs de la réussite éducative,

De façon spécifique, le lien avec l'école

Les parents savent que l'école est un lieu essentiel pour la réussite de leurs enfants, et il s'agit pour la collectivité de garantir le respect des droits fondamentaux de tous, à commencer par le droit à l'éducation des enfants.

Cependant, le projet éducatif territorial ne doit pas s'enfermer dans la réussite scolaire.

Il est important que d'autres acteurs éducatifs en dehors de l'école soient également impliqués car la perspective est de construire une démarche de co-éducation, entre les acteurs, parents, associations, professionnels, impliqués dans l'éducation des enfants sur le territoire. Le but est de sortir du face à face parents-enseignants, et de faire appel à toutes les ressources, et de travailler sur les apports respectifs de chacun, pour avancer vers un projet éducatif cohérent.

De façon plus spécifique, le soutien de la collectivité territoriale

La collectivité territoriale locale doit reconnaître l'intérêt et le bien fondé de l'action menée. Elle est garante du cadre politique et technique du projet : elle initie une convention locale de projet, mobilise ses techniciens (service éducation, équipe de réussite éducative, équipe politique de la ville...), apporte des ressources nécessaires... Elle tirera partie des enseignements de l'action-recherche, pour faire levier pour un meilleur accès à la réussite pour tous les enfants, pour plus de démocratie participative...

De façon plus spécifique, la place éventuelle des universités proches des 10 sites retenus

L'université, au titre de la recherche, et les IUFM, au titre de la formation des enseignants, pourront utilement être associées à ce projet (soutien par une convention et une implication dans un groupe de pilotage...)